

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Nº9

Date de Publication

- 3 FEV. 2022

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

3 FEV. 2022

Date de la convocation

18 janvier 2022

Présents:

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX. MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIERE, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. FAVIER
Mme HERVE GENOVESI à Mme le Maire
Mme LAFAYSSE à M. DENONFOUX
Mme LABI-MALAKIAN à Mme MATEO
Mme LOVERA à M. MORTELETTE
M. BOYER à Mme FIGARELLA
M. DE CANEVA à M. BURZIO

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire

<u>Objet</u>: Personnel communal. Direction des Moyens Généraux et des Achats Publics. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Madame le Maire expose à ses collègues que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour faire face à la crise sanitaire relative à l'épidémie de la Covid 19, un protocole a été mis en place pour permettre de réaliser des missions d'entretien supplémentaires (points de contact) au sein des écoles publiques maternelle et élémentaire.

Il est ainsi proposé de créer un emploi d'agent d'entretien non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial, catégorie C, dont la durée hebdomadaire de service est de 8 heures pendant les périodes scolaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée maximale de 12 mois sur une période maximale de 18 mois pour faire face à cet accroissement temporaire d'activité lié à la crise sanitaire relative à l'épidémie de la Covid 19.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la création du poste telle que mentionnée ci-dessus et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 25 Janvier 2022.

Le Maire, Danielle MILON